

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 mars 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Afin d'obtenir la nationalité luxembourgeoise, il est obligatoire de réussir le cours d'instruction civique « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg ». Le certificat de ce cours est délivré par le Service de la formation des adultes aux personnes ayant suivi vingt-quatre heures de cours ou ayant participé à un examen portant sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'histoire du Luxembourg et celle de l'intégration européenne.

L'examen consiste en un test informatisé sous forme de questionnaire à choix multiples, organisé à Luxembourg-Kirchberg. Les cours sont dispensés à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Belval et Diekirch.

Depuis plusieurs semaines, il n'est plus possible de s'inscrire aux cours, ceux-ci affichant complet.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1. Monsieur le Ministre serait-il disposé à faire organiser également des cours au Lycée du Nord (Wiltz) et/ou au Lycée E. Steichen (Clervaux) afin de décentraliser et de renforcer l'offre ?*
- 2. Monsieur le Ministre peut-il informer sur l'évolution du nombre de personnes ayant participé à ces cours spécifiques depuis 2021 ? Combien de formateurs y sont engagés à l'heure qu'il est ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Simone BEISSEL
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3724 de Monsieur le Député André Bauler et de Madame la Députée Simone Beissel

1. Monsieur le Ministre serait-il disposé à faire organiser également des cours au Lycée du Nord (Wiltz) et/ou au Lycée E. Steichen (Clervaux) afin de décentraliser et de renforcer l'offre ?

Les cours et examens du *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* sont organisés par le Service de la formation des adultes en français, en anglais et en allemand/luxembourgeois, afin de garantir leur accessibilité à un public diversifié.

Les cours sont actuellement dispensés en présentiel à Luxembourg (*Campus Geesseknäppchen*), à Esch-sur-Alzette, à Belval et à Diekirch. En complément, des cours en ligne sont proposés en langue anglaise. Les examens sont organisés sous forme informatisée à Esch-Belval.

Au cours des dernières années, la demande a connu une augmentation significative. Cette évolution s'est confirmée au cours de l'année scolaire actuelle, ce qui a conduit à une saturation ponctuelle de l'offre.

Afin d'y remédier, des cours supplémentaires sont en cours d'organisation. Dans ce cadre, des recrutements supplémentaires sont effectués afin de permettre une augmentation de l'offre à l'avenir. Par ailleurs, des examens supplémentaires sont organisés au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2025/2026.

Dans ce contexte, des discussions sont actuellement en cours afin d'analyser les possibilités de renforcer l'offre dans le nord du pays, notamment au Lycée du Nord à Wiltz et au Lycée Edward Steichen à Clervaux.

Ces démarches s'inscrivent dans une volonté d'adapter l'offre à l'évolution de la demande tout en tenant compte des ressources disponibles.

2. Monsieur le Ministre peut-il informer sur l'évolution du nombre de personnes ayant participé à ces cours spécifiques depuis 2021 ? Combien de formateurs y sont engagés à l'heure qu'il est ?

L'évolution du nombre de participants aux cours et aux examens du *Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg* se présente comme suit :

Année scolaire	Participants aux examens	Participants aux cours
2021/2022	790	3 478
2022/2023	970	3 617
2023/2024	908	4 106
2024/2025	917	4 801
2025/2026*	981	3 377

**Données arrêtées au 15 mars 2026, correspondant aux inscriptions des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2025/2026*

Ces données confirment une augmentation continue de la participation au cours des dernières années.

À l'heure actuelle, les cours et examens sont assurés par 19 formateurs externes. Afin de répondre à cette évolution, des démarches sont en cours pour renforcer ce dispositif, notamment à travers le recrutement de nouveaux formateurs.

Luxembourg, le 15 avril 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH